

entrent au pays et des constatations faites sur la toxicité de certains colorants à base de houille et de goudron, la chose devient importante. Je vais citer un extrait d'un article publié dans le *Sun* de Vancouver afin de montrer l'importance du problème. Il s'agit d'une nouvelle de la *Presse associée* émanée de Washington le 16 juillet 1956 et conçue en ces termes:

Des enquêteurs déclarent que certaines teintures alimentaires "toxiques" sont liées au cancer.

Un comité spécial dit que certaines teintures à base de houille et de goudron utilisées dans les aliments, les cosmétiques et les drogues sont manifestement toxiques ou causent le cancer.

Le comité a ajouté que l'administration des aliments et drogues en aura peut-être encore pour 25 ans à déterminer si 116 teintures qui sont actuellement certifiées sans danger par la loi américaine le sont réellement.

Il a dit qu'il faudrait intensifier le programme de recherches.

Le comité a dit que 15 seulement des 116 teintures certifiées par la loi de 1938 sur les aliments, drogues et cosmétiques ont fait l'objet d'une étude approfondie. Ces 15 teintures sont utilisées dans les aliments.

A titre de simple commentaire sur cet article, je me demande si le ministre pourrait nous dire combien de teintures de ce genre sont utilisées au Canada par rapport au nombre utilisé aux États-Unis. L'article se poursuit ainsi:

Sur les 15 dérivés de goudron de houille qui ont été étudiés, a dit le comité, on en a trouvé 10 qui avaient certains effets nuisibles sur les animaux expérimentaux.

"Plusieurs sont manifestement toxiques quand on en fait manger à des rats dans une proportion n'excédant pas 1 p. 100 de leur ration normale," a dit le comité.

Ce matin, le ministre, en réponse à ma question, a donné à entendre qu'il était en train de faire assujétir à la loi sur les aliments et drogues, aux fins de l'administration, la question de l'addition de colorants. Je me demandais au juste quelles constatations a faites son ministère au sujet de cette substance dont on s'est servi et quelles dispositions ont été prises pour découvrir les dangers dont parle l'article, peu importe si les couleurs utilisées dans les oranges sont les seuls colorants employés dans des aliments qui font actuellement l'objet d'examen ou que nous ayons utilisé au pays des colorants d'aliments fabriqués à partir de cette substance goudronneuse. On ajoute dans l'article:

Le comité a aussi déclaré que la pratique consistant à signaler sur les étiquettes que certaines teintures sont sans danger est peu pratique à moins que l'on ne spécifie la quantité qui peut être utilisée sans danger.

J'aimerais savoir si nous exerçons une surveillance à l'égard de la quantité de colorant dont on se sert dans ces oranges, quel est le pourcentage, et quelles expériences on

a faites pour découvrir que ce n'est pas toxique.

Le comité a conclu, vu l'usage répandu des teintures fabriquées à partir du goudron dans les aliments, les cosmétiques et les drogues, qu'il ne pouvait "voir comment on pourrait se dispenser de renforcer l'autorité actuelle de l'administration des aliments et drogues sur les recherches visant les colorants qui sont fabriqués à partir du goudron."

La question à laquelle je songe, c'est si le fait pour les oranges et les aliments similaires d'être assujéties à la loi sur les aliments et drogues constitue une mesure suffisante en ce qui concerne l'examen périodique. Je voudrais également savoir au juste ce que le ministère a constaté à propos des effets toxiques de ces colorants, ainsi que le mentionne cette dépêche en provenance des États-Unis.

M. Winch: Il y a une question que j'aimerais soulever à propos de ce crédit. Je reconnais bien franchement que j'hésite à la soulever; pourtant, je dois le faire. J'aime le fromage, le fromage canadien, et j'en mange beaucoup. Neuf fois sur dix, lorsque je commande mon dessert, je demande du fromage. Je m'intéresse donc beaucoup à ce produit, surtout s'il est fabriqué au Canada. J'ai été très troublé à la lecture d'une nouvelle que les quotidiens ont publiée au sujet des conditions qui règnent dans certaines de nos fromageries. Au cours des quelques dernières semaines, j'ai reçu une foule de lettres de mes commettants, qui y ont inclus des coupures d'un article que les journaux de la Colombie-Britannique ont publié et qui émanaient d'Ottawa. Dans presque toutes ces lettres que j'ai reçues, mes commettants m'ont signalé que, comme d'autres, ils seraient fort inquiets si l'on ne niait pas l'existence des conditions mentionnées ou si le ministre ne déclarait pas publiquement qu'on a remédié à la situation.

C'est uniquement parce que je voudrais bien qu'il se consomme plus de fromage canadien que je suis d'accord avec ceux qui m'ont écrit qu'à cause de la publicité qu'on a donné à ce rapport, il est temps de faire un peu de "contre-publicité" afin d'établir, je l'espère, que la situation n'est pas celle que décrit le communiqué de presse publié à la suite de l'enquête du D^r Thatcher, chef du service de microbiologie, au ministère, ainsi que des deux bactériologues du même service qui l'ont accompagné. Je ne consignerai pas au hasard le résultat déjà publié de l'enquête, parce que je suis certain que le ministre sait de quoi je veux parler et pourquoi la question me préoccupe. Peut-il donner à la Chambre quelque assurance qu'à la suite de l'enquête on a pris les mesures qui s'imposaient et que tous ceux qui aiment le fromage canadien peuvent mainte-